

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 OCTOBRE 2020**

L'An deux mille vingt, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le seize octobre deux mille vingt.

Afin de garantir le respect des conditions sanitaires, le public autorisé à assister à la séance du Conseil Municipal a été limité à 10 personnes.

**Conseillers en exercice au jour de la séance : 35**

**Présents : 29    Absents ayant donné pouvoir : 4    Absents : 2**

**A compter de la question n°1**

**Présents : 30    Absents ayant donné pouvoir : 5**

**PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,**

Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, M. DUHOO,

**Adjoint,**

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEULLERIE, M. Philippe DUHAMEL, M. DELVA,

**Conseillers Municipaux Délégués,**

Mme BOUQUET, Mme ANDRÉ, Mme NUNS, M. DEVOS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, Mme DUBAELE, M. MEIRLAND, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19h33, prend part aux votes à compter de la question n°1),

**Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
Mme BRISBART	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. DEBAECKER	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN (à compter de la question n°1)
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND**

Monsieur le Maire désigne Monsieur Adrian MEIRLAND comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse les condoléances du Conseil Municipal à Monsieur Didier TIBERGHIEU et sa famille, suite au décès du père de son épouse.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, enseignant à Conflans-Sainte-Honorine, lâchement assassiné le 16 octobre dernier.

Monsieur le Maire fait lecture du texte « Testament posthume d'un collègue inconnu dont j'eusse aimé être un ami », de Monsieur Daniel DUVIVIER, enseignant de lettres au Collège et lycée Saint Jacques à la retraite.

Monsieur le Maire évoque l'amoncellement des mesures de plus en plus restrictives liées à la situation de la COVID et son évolution inquiétante ces derniers jours. En attendant les annonces officielles, il évoque également des moments difficiles de restriction de liberté, des suppressions de liens sociaux, des moments compliqués pour les entreprises, pour le personnel de santé, pour les seniors avec des restrictions de visites, celles-ci sont déjà mises en place au niveau de la résidence Samsoen.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de suspendre la séance du Conseil Municipal à 20H00 afin d'écouter les annonces du Président de la République.

Monsieur le Maire souhaite porter un message de soutien au nom du Conseil Municipal à l'ensemble de nos entreprises, de nos personnels soignants, de nos concitoyens isolés, de nos forces de l'ordre et de nos agents municipaux.

Monsieur le Maire souhaite que les Élus portent un message d'optimisme et de responsabilité pour aller de l'avant.

Monsieur le Maire évoque la situation du mois de mars et les leçons qui en ont été tirées.

Monsieur le Maire ajoute vouloir faire encore mieux avec des maîtres-mots pour les Élus et pour les services comme : anticiper, mieux communiquer, être aux côtés de ceux qui en ont besoin et surtout s'adapter.

Monsieur le Maire informe que les agents municipaux resteront au travail pendant la durée du confinement pour travailler sur le fond des dossiers comme :

- le cahier des charges de la friche Coppin ;
- le projet de la médiathèque ;
- l'organisation de la suite des travaux du pôle Gare ;

Mais également pour procéder à :

- la propreté des rues et des quartiers ;
- l'entretien des terrains de sport ;
- la remise en peinture ;
- la remise en état des équipements publics ;
- la remise en état des véhicules.

Monsieur le Maire annonce la mise en place du service « Allo Mairie » qui est un numéro unique dédié à toutes les demandes en lien avec les services de la mairie. Dans un premier temps, cette ligne sera prioritairement utilisée pour les personnes en situation d'isolement. Dans un second temps, elle pourra être utilisée pour tous les problèmes constatés sur la voirie, au niveau de la propreté, et ce jour et nuit, semaine et week-end. L'objectif est de disposer à terme d'un service d'astreinte qui sera au rendez-vous pour répondre aux appels des hazebrouckois.

Monsieur le Maire évoque l'initiative de Monsieur Gaël Duhamel afin, dans la mesure du possible, de doubler la capacité d'accueil des scolaires pour l'apprentissage de la natation à la piscine municipale.

Monsieur le Maire annonce la mise en place, dès ce week-end, d'un système de visioconférence dans les résidences autonomie pour rompre l'isolement et pour permettre aux séniors de garder le lien avec leurs familles durant la période de confinement et au-delà, si ce système est apprécié des résidents et si cela fonctionne correctement.

Monsieur le Maire annonce également l'ouverture du local grand froid 24H sur 24, jour et nuit, à compter du 2 novembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021.

Monsieur le Maire informe qu'une cellule COVID sera mise en place en associant le Maire, le Premier Adjoint, les Élus en charge de la sécurité, des affaires sociales, du commerce ainsi que les deux responsables des groupes minoritaires, Messieurs Didier TIBERGHIEN et Bernard DEBAECKER, afin d'échanger régulièrement sur les mesures qui seront prises en cette période de crise sanitaire.

Monsieur le Maire aborde le sujet du marché de Noël qui n'aura pas lieu, mais assure que l'esprit de Noël perdurera. Les moyens seront mis sur la décoration, les lumières, l'aménagement dans les quartiers, et un travail est fait afin de financer la décoration des vitrines des commerçants.

Monsieur le Maire annonce comme cela a déjà été fait en CCFI, l'ouverture prochaine et plus précisément à partir du 1<sup>er</sup> décembre du parking Dubrulle qui contiendra 238 places gratuites à destination des usagers de la gare.

Monsieur le Maire informe que la distribution du colis des aînés est en cours, sous forme de drive sur le parking d'Espace Flandre.

Monsieur TIBERGHIEN remercie Monsieur le Maire pour l'hommage rendu au Professeur Samuel PATY et pour le magnifique texte de Monsieur Daniel DUVIVIER.

Il propose qu'une réflexion soit menée sur la réactualisation du Plan de Sauvegarde 2012.

Monsieur le Maire répond à Monsieur TIBERGHIEN que dès qu'il sera validé, celui-ci lui sera transmis, et que Monsieur Benjamin DESPLANQUE travaille sur un plan d'activité et également sur un plan de reprise d'activité.

Madame DEPELCHIN souligne que le Département a déjà équipé les EHPAD de tablettes et que cela s'est très bien passé pendant la période du premier confinement, les résidents et les familles en étaient contents.

Monsieur le Maire ajoute que ce procédé sera complémentaire au dispositif mis en place par le Département et qu'il a pour but de former le personnel à l'utilisation d'un poste fixe de visioconférence.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

1. – **VALIDE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** l'adhésion au projet de réseau intercommunal de lecture publique et l'inscription de la somme de la contribution dans le cadre du service commun : soit une contribution annuelle fixée à 1.20€ par habitant, **après interventions de Mme Lionet et M. le Maire.**
2. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la convention avec Recyclivre, **après intervention de Mme Lionet.**
3. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** le versement d'une subvention de 15 000€ au Centre d'Animation du Nouveau Monde pour le co-financement d'un poste FONJEP animateur jeunesse au titre de l'année 2020.
4. – **ACTE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** l'accompagnement de la Ville d'HAZEBROUCK pour le recrutement d'un animateur dans le cadre de la mise en place d'un dispositif pour l'accueil des enfants de 3 à 5 ans par le CA2J.
5. – **ACCORDE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** le versement des subventions aux associations suivantes :
 

- Association Sportive Saint Jacques	: 235 Euros
- Association HARPISTIQ	: 800 Euros
6. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** les ajustements des subventions « Mises à disposition de personnel » 2020 aux structures telles que précisées :
  - Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais : 42 765 €
  - Centre Socio-Educatif : 1 802 €
7. – **ACCORDE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** une subvention d'équipement pour les requêtes formulées par ces associations, soit :
  - Association des Apiculteurs des Flandres : Montant maximum de l'aide financière : 1 000 Euros
  - Centre d'Animation du Nouveau Monde : Montant maximum de l'aide financière : 5 000 Euros
  - Cerf Volant Club Flandr'Envol : Montant maximum de l'aide financière : 1000 Euros.
8. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour) après avis de la Commission Municipale chargée de l'étude des créances irrécouvrables réunie le 20 octobre 2020,** le placement des créances d'un montant total de 33 639.92€ en créances irrécouvrables pour la Commune d'Hazebrouck, **après interventions de M. TIBERGHIEU et M. le Maire.**
9. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour) après avis de la Commission Municipale chargée de l'étude des créances irrécouvrables réunie le 20 octobre 2020,** le placement des créances d'un montant total de 15 089.96€ en créances éteintes pour la Commune d'Hazebrouck.
10. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour) après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et du service Assainissement réuni le 20 octobre 2020 et après avis de la Commission Communale chargée de l'étude des créances irrécouvrables réunie le 20 octobre 2020,** le placement des créances d'un montant de 16 146.43 € pour

l'assainissement et d'un montant de 18 300.97 € pour la Régie des Eaux en créances irrécouvrables, **après intervention de Mme BELVAL.**

**11. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour) après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et du service Assainissement réuni le 20 octobre 2020 et après avis de la Commission Communale chargée de l'étude des créances irrécouvrables réunie le 20 octobre 2020,** le placement des créances d'un montant de 7 655.58€ pour l'assainissement et d'un montant de 1 913.84€ pour la Régie des Eaux en créances éteintes.

**Suspension de séance à 19H55 pour l'allocution du Président de la République et reprise de la séance à 20H23.**

**12. – ACCEPTE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** le versement, par la CCFI, d'un fonds de concours d'un montant de 257 775.14€, pour le fonctionnement de la piscine au titre de 2019, **après interventions de M. TIBERGHIEU et M. le Maire.**

**13. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la convention avec la société LUMIVEROPTIM, collecteur agréé, pour la collecte de piles usagées.

**14. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la convention d'occupation du complexe tennistique de la Tulipe Noire pour l'organisation du tournoi « Haz Master Tour » du 12 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

**15. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la désignation de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire, en qualité de représentant titulaire et de Monsieur Philippe GRIMBER, 1<sup>er</sup> Adjoint, en qualité de représentant suppléant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**16. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la désignation de Madame Florence BRISBART en qualité de représentante de la Ville d'HAZEBROUCK au sein du Conseil d'Administration de l'Association « L'ESPOIR ».

**17. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour), après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et du service Assainissement réuni le 20 octobre 2020,** le renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de Santé au Travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**18. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour), après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et du service Assainissement réuni le 20 octobre 2020,** la mise en place d'une « prime COVID » exceptionnelle (tous statuts d'agent), non soumise à cotisations et non imposable sur le revenu, qui sera versée à l'ensemble du personnel concerné avant le 31 décembre 2020, **après interventions de M. DECOOPMAN et M. le Maire.**

**19. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la convention avec la société AXIONE pour l'utilisation des fourreaux et chambres de tirage de la Ville d'HAZEBROUCK sur la partie définie afin d'assurer le déploiement de la fibre optique à destination des particuliers.

**20. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** les achats par le biais de l'Union des Groupements d'Achats Publics (U.G.A.P.) – Recours à un prestataire titulaire d'un marché public conclu avec l'U.G.A.P. pour la fourniture de mobiliers scolaires, ou le renouvellement de mobiliers existants ou lors d'une ouverture de classe, le montant global des dépenses engagées au titre des diverses fournitures ne pourra excéder 10 000€ HT annuellement.

**21. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la convention de mise à disposition d'un technicien du CDG 59, dans le cadre du déploiement de l'outil IPARAPHEUR, cette convention sera conclue pour une période de 36 mois, le coût horaire du technicien est de 50,00€ (temps et coût de déplacements compris).

**22. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la convention de partenariat entre la Ville d'Hazebrouck et l'association « LES FLANDRES A LA TELEVISION », **après interventions de M. PERLEIN et Mme SAUZEAU.**

**23. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (35 voix pour)** la convention de prestations entre l'association « Coup de Pouce », la Ville et le CCAS.

---

**Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 29 juillet 2020, décisions n° 2020/131 à 2020/150).**

Monsieur COTTE souhaite des précisions concernant la décision N°2020/147 relative au stationnement en zone bleue et plus particulièrement sur son article 6.

Monsieur le Maire et Monsieur DUHOO répondent successivement aux interrogations de Monsieur COTTE.

Monsieur TIBERGHIEU précise qu'il s'agit d'un problème de rédaction.

Monsieur DUHOO informe que la correction sera faite.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Denis MESTDACH, qui a assuré les fonctions de Directeur Général des Services par intérim, pour le travail effectué. Cette fonction prendra fin le 2 novembre prochain, mais il continuera de jouer un rôle central au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Xavier PLATTEAU qui a intégré ses fonctions de chef de cabinet aux côtés de Monsieur Jean-Pierre FERAMUS, Directeur de cabinet, et de Madame Martine DELAFOSSE, secrétaire de cabinet.

---

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- Point 1 : convention et règlement
- Point 2 : Convention
- Point 8 : Commune d'Hazebrouck : créances irrécouvrables (données confidentielles)
- Point 9 : Commune d'Hazebrouck : créances éteintes (données confidentielles)
- Point 10 : Régie des Eaux et Service d'Assainissement : créances irrécouvrables (données confidentielles)
- Point 11 : Service d'Assainissement : créances éteintes (données confidentielles) Régie des Eaux : créances éteintes (données confidentielles)
- Point 13 : Convention

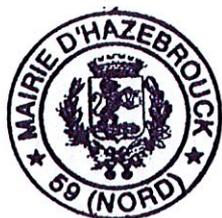
- Point 14 : Convention
- Point 17 : Convention
- Point 21 : Convention
- Point 22 : Convention
- Point 23 : Convention
- Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'exercice 2019

---

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h02.

**Hazebrouck, le mercredi 4 novembre 2020**

**Le Maire,**



  
**Valentin BELLEVAL.**

